

## Déclaration de garantie Niveaux à bulle STABILA

Outre les droits légaux dont bénéficie l'acheteur, qui ne sont pas limités par cette garantie, STABILA prend en charge la garantie pour l'absence de défaut et les propriétés assurées de l'appareil, en cas de défauts sur le matériel ou de défauts de fabrication et ce, pour une durée de 10 ans à partir de la date d'achat. Cette garantie est valable dans le monde entier. L'élimination des défaillances/défauts éventuels se fait selon notre appréciation, soit par une réparation, soit par un remplacement. STABILA ne prend pas en compte d'autres demandes de garantie. Les défauts résultant d'une manipulation inadaptée ou de modifications réalisées sur l'appareil, par l'acheteur ou par des tiers, sont exclus de la garantie. L'usure normale et les défauts mineurs n'ayant pas d'effet sur le fonctionnement de l'appareil ne sont pas pris en charge par la garantie. Veuillez adresser vos demandes de garantie, avec votre bon d'achat au garant :

**STABILA Messgeräte Gustav Ullrich GmbH**

**Landauer Str. 45**

**76855 Annweiler**

**Allemagne**